

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er JUILLET 2008

Présents :

Mmes BOCH Bérengère, BURDIN Cécile, FILLIOL Marie-Laure, TOURT Annick, ZAPILLON Christelle.

Mrs BOURGEOIS Yvan, CHOISEAU Yoann, GAGNIERE Cédric, GAGNIERE Pierre, GRAVIER Romain, JORCIN Jean-Pierre, PEANT Sébastien, PILLOUD Gilbert, SUIFFET Gilbert

Secrétaire de séance : M. Pierre GAGNIERE

Procuration de Mme FILLIOL-JORCIN Virginie à Mme BOCH Bérengère.

Approbation du compte-rendu du 18 juin 2008

Gilbert Suiffet souhaite qu'une précision soit apportée concernant la démarche PEFC de certification de la forêt, il précise que son rôle premier est la gestion durable de la forêt communale, le compte-rendu indiquait seulement qu'elle permet entre autres d'obtenir des subventions.

Christelle Zapillon fait savoir qu'elle a reçu ce soir un mail de Jane Bourcier qui souhaite faire une mise au point en ce qui concerne la cantine scolaire. Il est écrit dans le compte-rendu « Jeanne Bourcier va faire une étude et un devis pour permettre l'aménagement d'un espace cuisine... » Elle indique que la question des locaux est du ressort des communes et qu'elle a simplement proposé que les communes, maîtres d'ouvrage, fassent appel à un professionnel pour mesurer la faisabilité des travaux à effectuer.

Une visite de la salle sous la mairie est programmée le 8 juillet à 16 heures 30. La suite des démarches incombera aux mairies.

Compte-rendu de délégations d'attributions

Néant

Pyramide du Mont-Cenis

Le lot graphisme du marché de scénographie du musée de la Pyramide du Mont-Cenis a été traité à part. Un appel d'offres a été lancé pour la fabrication et la pose des éléments graphiques, son coût estimatif est de 16 600 € HT.

La commission d'appel d'offres s'est réunie pour faire le choix des entreprises le 23 juin dernier. Une seule entreprise a présenté une offre; il s'agit de la société TRAPHOT SA pour un montant de 16 011 euros HT. Le marché est attribué à cette entreprise.

En ce qui concerne les infiltrations, une consultation va être lancée auprès de trois entreprises pour traiter l'extérieur. Cette consultation concerne une tranche ferme estimée à 18 000 € HT :

- équerre en résine fibrée sur le balcon de l'appartement,
- traitement des parois intérieures par cuvelage,
- traitement des fissurations,
- réparation des bétons dégradés.

Et une tranche conditionnelle estimée à 16 500 € HT :

- traitement préventif de la structure en béton armé (sur une hauteur de 8 m).

Il est décidé, dans un premier temps, de lancer uniquement la tranche ferme (protection de l'extérieur) et de réaliser une étude avant de lancer la tranche conditionnelle.

Camping

Une étude de faisabilité a été réalisée en 2007 pour la réhabilitation des bâtiments du camping. Le projet proposé apportera les principales évolutions suivantes :

- extension du bâtiment n° 1 (accueil) afin de créer un bureau accueil plus vaste, une salle d'animation et un parvis d'accès ; réaménagement de la partie sanitaire et extension à l'ouest pour créer un auvent de liaison avec le bâtiment n°2
- bâtiment n° 2 : réaménagement des sanitaires existants (WC séparés, zone urinoirs, WC enfant, WC PMR) ceci permet de séparer la partie douches/lavabos de la partie WC
- bâtiment n° 3 : création de 2 espaces séparés douches/lavabos et partie WC, création d'une terrasse bois extérieure avec bacs à linge et bacs vaisselle.

L'ensemble de ces travaux est évalué à 325 000 € HT qui peuvent être subventionnés à hauteur de 57 000 € sur la partie sanitaire et 28 800 € pour le bâtiment accueil, soit un total de 85 800 €. Dans le même temps, le dernier bâtiment sera raccordé au réseau assainissement.

Le classement du camping sera toujours 2* et il n'est pas prévu d'ouvrir le camping en hiver.

Le cabinet d'architectes CHAMBRE et VIBERT, qui a réalisé cette étude, a fait une proposition en juin 2007 pour l'établissement du dossier de permis de construire. Le devis de base (permis de construire) s'élève à 15 570 euros HT auxquels s'ajoutent 2 000 euros HT pour le relevé d'état des lieux. Le coût global est donc de 17 570 euros HT.

Le précédent conseil avait trouvé le coût de cette proposition un peu élevé et n'avait pas donné suite.

La question posée ce soir au conseil est de savoir ce projet est validé sachant que 20 000 € seulement sont inscrits au budget ce qui correspond au dépôt du permis de construire.

Il est rappelé que la concurrence dans ce domaine est rude ; Bramans a équipé son camping de mobil home.

Le conseil propose de consulter l'équipe technique municipale pour savoir si elle pourrait effectuer une partie des travaux.

Le conseil décide de consulter des architectes pour connaître le coût d'un dépôt de permis de construire sur la base de l'étude de faisabilité actuelle.

Affouage

232 lots d'affouages sont distribués chaque année, cela représente 900 m³ de bois sur les 1400 m³ disponibles. La commune ne peut donc plus faire de vente que les 2 ou 3 ans. Le m³ est vendu 20 à 30 € le m³ comparés au 3 € le m³ pour l'affouage. La commune doit prendre sur le budget général le financement de l'entretien de la forêt et non plus sur les revenus forestiers.

Après discussion, il est décidé pour cette année de maintenir le même règlement pour les affouages que les années précédentes, en essayant de mesurer au mieux, pour les années à venir, les besoins en affouages des habitants de Lanslebourg (bois énergie, bois d'œuvre).

Questions diverses

Vente de documentation

La commune a participé à l'édition du livre « Découvrir le patrimoine naturel de Lanslebourg » ; son prix de vente est de 16 euros lorsqu'il est distribué par la commune en librairie alors que le Parc National de la Vanoise le vend 15 euros. Il est donc décidé d'uniformiser le prix de vente à 15 euros.

La commune possède encore en stock des exemplaires de l'édition brochée de 1988 du livre « Adieu Ramasse » vendu au prix de 13,70 euros; or il vient d'être édité en format poche vendu au prix d'environ 8 euros. Le conseil municipal décide ramener son prix à 12 euros, pour tenir compte du fait que c'est une belle édition.

Base de voile au Mont-Cenis

La Société Fun'Activ a rencontré un problème de recrutement et n'ayant pu trouver de personnel diplômé a décidé de ne pas ouvrir la base de voile cet été. Il en a informé tous les prestataires touristiques.

Etude hydraulique

Une consultation a été lancée pour une étude hydraulique sur l'Arc et ses affluents concernés par la crue du 29 mai dernier. L'ouverture des plis a été fixée au jeudi 3 juillet.

Ruches

Monsieur Romain GRAVIER demande l'autorisation à la commune d'installer des ruches sur différents emplacements au Mont-Cenis.

Le conseil donne une suite favorable à cette demande.

Passage piéton devant le restaurant Tata'Tine

Un courrier émanant du restaurant Tata'Tine et de M. Zapillon Arthur met en avant la sécurité du passage piétons situé face au 35 rue du Mont-Cenis. En effet en raison de la croissance de la végétation du bac à fleurs, les piétons sont obligés de s'avancer ou de se pencher fortement pour avoir une meilleure visibilité.

Ils demandent à la commune de prendre des mesures pour améliorer la visibilité pour les piétons ainsi que pour la sortie des véhicules. Le pin du bac à fleurs sera élagué ou coupé.

Chaudière du cinéma

Une consultation a été lancée pour la mise en place du chaudière granulés-bois. Les travaux du toit sont pour le moment en attente.

Fort de Ronce

Les travaux avancent (11 ouvriers sur le chantier). L'éclairage du Fort sera coupé cet été pour éviter d'éventuels problèmes.

Eau des jardins

Des compteurs généraux sont installés mais il est constaté des dysfonctionnements, certains compteurs faisant apparaître des consommations importantes. Des vérifications et réparations seront réalisées si nécessaire.

Route derrière le CIS

Il convient d'attendre la réalisation de l'étude hydraulique avant d'entreprendre des aménagements. La liaison risque de ne pas être rétablie pour cet été.

Mont-Cenis

Les routes du tour du lac et de Rotherel doivent être dégagées.

L'intervention des services techniques sera privilégiée, toutefois si l'engin communal, actuellement en réparation n'est pas disponible, des devis seront demandés à différentes entreprises.

Voirie communale

La SACER doit intervenir pour boucher les nids de poule (enrobé) pour un coût estimé à plus de 8 000 euros.

Transport scolaire

Une candidature est parvenue en Mairie.

La séance est levée à 23h45.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au jeudi 17 juillet 2008 à 21h en mairie.